

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 21 janvier 2026 à 9 h 02 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, via l'application Teams, ainsi que Mmes Christine Poirier et Flavia Alexandra Novac, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

le conseiller Nicholas Borne est absent, jusqu'à ce qu'il prenne son siège comme indiqué ci-dessous;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

---

**CE-20260121-118**

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 7 janvier 2026 à 9 h 01.

(SD-2026-36)

---

**CE-20260121-119**

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 7 janvier 2026 à 9 h 30.

(SD-2026-36)

---

**CE-20260121-120**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - LISTE DES CONTRATS - DÉCEMBRE 2025

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de décembre 2025, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement en date du 7 janvier 2026, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2026-28)

---

**CE-20260121-121**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CESSION DE CONTRAT  
- CONTRAT DOS-2485

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la cession du contrat DOS-2485 par Tisseur inc. (NEQ 1149222300) à Tisseur inc. (NEQ 1181553471), et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjugé.

(SD-2026-80)

---

**CE-20260121-122**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -  
DÉBOURSÉS - POLICE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser le directeur du Service de police à effectuer des déboursés estimés à 1 699 615 \$ pour l'achat de carburant et l'entretien du matériel de transport par carte de crédit pour l'année 2026, conformément à l'article 14 du Règlement L-CE-1.

(SD-2025-6478)

---

**CE-20260121-123**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
HABITAT URBANOVA INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0160 de Habitat Urbanova inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 6 406 578 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-427.

(SD-2025-6808)

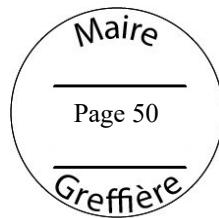
---

**CE-20260121-124**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -  
HABITAT URBANOVA INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-142 de Habitat Urbanova inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 6 406 578 du cadastre du Québec, boulevard Arthur-Sauvé, la plantation d'un minimum de 6 arbres à petit déploiement en cour avant, alors qu'un minimum de 6 arbres à moyen ou grand déploiement est requis en cour avant, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-428.

(SD-2025-6810)

---

**CE-20260121-125**

**DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT  
ACCEPTÉE - HABITAT URBANOVA INC.**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-34 de Habitat Urbanova inc., propriétaire, à l'effet de permettre une exemption maximale de 6 cases de stationnement dans le cadre de la construction d'une habitation de 40 logements sociaux sur le lot 6 406 578 du cadastre du Québec, en contrepartie du paiement d'une compensation correspondant à 546 \$ pour chacune des cases exemptées, jusqu'à concurrence de 3 276 \$ pour 6 cases exemptées, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-429.

(SD-2025-6811)

---

**CE-20260121-126**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -  
WASSIM IBRAHIM**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-152 de Wassim Ibrahim, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 1 507 291 du cadastre du Québec, 732, rue Galbrand:

1. une entrée charretière d'une largeur maximale de 8,7 mètres, alors qu'un maximum de 5,5 mètres est prescrit;
2. une marge avant minimale de 4,66 mètres, alors que le bâtiment principal doit se localiser à l'intérieur d'une marge avant qui varie entre 6,25 mètres et 11,36 mètres;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-432.

(SD-2025-6815)



---

**CE-20260121-127**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -  
CYNTHIA SCALIA ET MAURO TASSONE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-154 de Cynthia Scalia et Mauro Tassone, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une résidence d'un logement sur le lot 1 491 901 du cadastre du Québec, boulevard des Mille-Îles, une marge avant maximale de 35,12 mètres, alors qu'un maximum de 10 mètres est prescrit, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-433.

(SD-2025-6817)

---

À 9 h 04, le conseiller Nicholas Borne prend son siège.

---

**CE-20260121-128**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - HALIM  
MANSOUR**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-156 de Halim Mansour, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 4 983 786 du cadastre du Québec, montée Masson:

1. une marge arrière minimale de 4,06 mètres, alors qu'un minimum de 6 mètres est prescrit;
2. la plantation d'un minimum d'un arbre à petit déploiement en cour avant, alors qu'un minimum d'un arbre à moyen ou grand déploiement doit être planté en cour avant;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-434.

(SD-2025-6820)

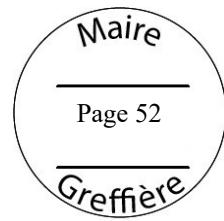
---

**CE-20260121-129**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -  
ZOHRAP BEDROS ET VAROUJAN BEDROS**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**



d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-159 de Zohrap Bedros et Varoujan Bedros, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 6 593 382 du cadastre du Québec, chemin du Souvenir, un lot d'une largeur de 11,59 mètres au lieu d'un minimum de 15,08 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-435.

(SD-2025-6821)

---

**CE-20260121-130**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -  
CANADIAN TIRE PROPERTIES QC INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-160 de Canadian Tire properties QC inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 2 555 613 du cadastre du Québec, 544, boulevard Curé-Labelle, une superficie totale des enseignes sur la façade principale avant de 117,1 mètres carrés, au lieu d'un maximum de 49,36 mètres carrés, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-436.

(SD-2025-6823)

---

**CE-20260121-131**

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - PN-2025-0272

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 235 000 \$.

(SD-2025-6914)

---

Les discussions sur les points 50.1 et 60.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

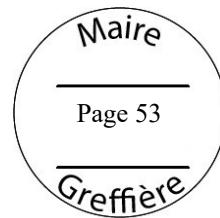
---

**CE-20260121-132**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -  
VERSEMENT - COMPENSATION FINANCIÈRE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'autoriser le versement d'une compensation financière au montant de 2 299 500 \$ au proposant ayant déposé une proposition conforme non retenue au terme de l'appel de propositions, dans le cadre de la réalisation en mode conception et construction du projet de mise à niveau de la filière solide de la StaRRE La Pinière, et ce, jusqu'à concurrence de 2 proposants conformes non retenus, pour une dépense maximale de 4 599 000 \$.

(SD-2025-6782)

---

**CE-20260121-133**

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL ACCEPTÉE - MARIE JESULA PIERRE ET LESLY TIFFAUT**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande UC-2025-16 de Marie Jesula Pierre et Lesly Tiffaut, propriétaires, à l'effet d'autoriser sur le lot 1 471 667 du cadastre du Québec, situé au 1885, rue de la Victoire, à titre d'usage conditionnel, les usages du groupe d'usages «Habitation de chambres (H3)», au sens du Règlement numéro CDU-1, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-426.

(SD-2026-142)

---

---

À 9 h 11, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière